



Annulation vente de particulier à particulier

Par **dorinette56**, le **04/12/2011** à **16:24**

Bonjour,
Nous avons mis une option d'achat sur un camping car que nous avons visité hier (2 grands lits et 4 ceintures). Après acceptation du prix nous avons émis un chèque de 10% attestant de notre bonne foi. Nous avons demandé la photocopie de la carte grise pour faire assurer le véhicule et une fois rentré chez nous, nous nous sommes aperçu que la carte grise était de 3 places et non pas 4 comme pouvait le laisser supposer la visite du véhicule (4 ceintures!). N'ayant signé aucun document et écrit aucune lettre de réservation (mise à part ce chèque de 10%), pouvons nous rendre cette vente caduque ?
Nous avons averti les vendeurs dès le lendemain matin!
Merci pour une réponse rapide!